



Règlement du défi Pilours-Sablaire

1-Période

Les chronos doivent être effectués du 1er février au 31 octobre

2- Parcours

De la bouée Pilours devant St Gilles à la bouée de la Sablaire devant l'ile d'Yeu, ou inversement.

3- Participants

Tous bateaux monocoques ayant un certificat de jauge Osiris à jour. Dérogation pour les croisiéristes qui pourront participer sans certificat de jauge.

4- Classement

En temps compensé - temps/distance avec CVL.

5- Modalités de prise de temps

Chaque bateau doit se chronométrer et prouver sa performance en photographiant son GPS et son chronomètre sur la même photo au départ et à l'arrivée.

Envoyer les 2 photos à <u>valerie.naulet@orange.fr</u>. Passer à moins de 10 longueurs de bateau de la bouée.

6- Remise des prix

Le vainqueur sera récompensé lors de la journée des bénévoles en Novembre.

7- Trophée

Trophée sur lequel on indique le temps et le nom du vainqueur et qui est remis en jeu chaque année.

Après 3 victoires, le vainqueur garde le trophée définitivement.



